

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 171/2023

**OBJET : REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT LORS DES FESTIVITES
DE LA DUCASSE DE SEPTEMBRE - Parking de la Grand' Place,**

Le Maire de la Commune d ' HERZEELE ;

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 et L.2213-4 ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures de sécurité lors des festivités de la ducasse ;

A R R E T E :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur le parking de la Grand' Place à partir du 04 septembre 2023 à 8h00 et jusqu'au 18 septembre au matin sauf pour les forains, ainsi que les véhicules devant intervenir pour le déroulement des manifestations des samedis 09 et 16 septembre 2023 et les dimanches 10 et 17 septembre 2023.

Tout manquement aux instructions données sur les interdictions de stationnement, peut amener à l'évacuation du véhicule.

ARTICLE 2 : La commune d'Herzeele mettra en place la signalisation nécessaire.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : voirie.dunkerque@lenord.fr.
- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Wormhout - e-mail - cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr.
- M. GERVOIS Nicolas, Adjoint aux fêtes

Fait à HERZEELE, le 26 juillet 2023

Le Maire,
S.FRANCKE



ARRETE RENDU EXECUTOIRE

PUBLIE et NOTIFIE le : 26 juillet 2023

Le Maire,
S.FRANCKE

